

03.06.22	Contact : LAVAL Carole	2022.528
----------	------------------------	----------

En partenariat avec BTP LOIRE, l'IFRBTP 42 vous propose une nouvelle session à la :

SECURITE RESEAUX (AIPR) – ENCADRANT

DATE : Le 09 septembre 2022

DUREE : 1 jour (7 heures)

COUT DE LA FORMATION : 230.00 € HT par stagiaire

ATTENTION :

- Rappel : Depuis janvier 2021, l'entrée en formation ne sera plus validée qu'à **réception préalable**
- ⇒ soit du **règlement total de la formation**
 - ⇒ soit de **l'accord de prise en charge avec subrogation de paiement déjà validée** par l'OPCO.
- Les nouvelles demandes de financements doivent continuer à être déposées sur e-gestion.**

FINANCEMENT :

Entreprise de 11 salariés et + :

Pensez à valider l'imputation de cette formation et le budget formation continue disponible pour 2022. Il est donc indispensable de prendre contact préalablement avec votre conseiller OPCO (Tél. : 04.78.89.96.10).

Entreprise de moins de 11 salariés / TNS :

Merci de prendre contact avec **Mme Pauline DUTHEL (Tél. : 04 72 44 47 79)** 15 jours avant le début de la formation.

- ❖ pour un stagiaire ayant le statut de **salarié** : dossier de financement OPCO, selon les budgets disponibles.

Rappel Nouvelle procédure (création du compte entreprise / saisies et suivis des dossiers / nouveaux budgets 2022)

- ❖ pour un stagiaire **non salarié** : dossier FAFCEA (selon les budgets disponibles et critères 2022).

DELAI D'INSCRIPTION :

La limite d'inscription est fixée à 1 semaine avant le début du stage (sous réserve de places disponibles).

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et validées à réception du paiement intégral de la formation.

Les sessions sont validées sous réserve d'un nombre suffisant de participants (6 stagiaires) et les places sont limitées (selon la composition du groupe).

COVID-19 : le seuil des 10 stagiaires maximum dans un groupe a été abaissé à 9 stagiaires (et ce, jusqu'à nouvel ordre).

ANNULATION OU REPORT :

Toute annulation faite par l'entreprise moins d'une semaine avant le début de la formation entrainera la facturation totale de la session par l'IFRBTP 42 et ce, quel que soit le motif de l'annulation.

L'IFRBTP 42 se réserve le droit d'annuler la session si le seuil minimum d'inscrits n'est pas atteint. La limite d'annulation par l'IFRBTP 42 est fixée à 1 semaine avant le début du stage.

MODALITE D'ACCÈS : A réception du bulletin d'inscription, l'IFRBTP 42 envoie à l'entreprise :

1/ une confirmation d'inscription

2/ et dès que le seuil d'inscrits est atteint, la convocation (avec adresse du stage, date(s), horaires et coordonnées de la personne à contacter en cas de problème) accompagnée notamment du plan d'accès, du devis et du règlement intérieur.

Si la formation est malheureusement annulée, l'information sera transmise à l'entreprise avec une nouvelle programmation.

CONDITIONS DE REUSSITE : L'entreprise aura vérifié les prérequis des collaborateurs au préalable des inscriptions.

A minima, la convocation, le plan d'accès, le programme et le règlement intérieur devront impérativement être transmis par l'entreprise à chaque stagiaire, avant le démarrage de la session.

Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du programme / Le dirigeant de l'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur à l'issue de la formation.



Réf session : 2022.528
EPFSécuRésAIPR_Enc

A retourner, accompagné de votre chèque de règlement
à :

IFRBTP 42
17, rue de l'apprentissage CS80045
42000 SAINT ETIENNE CEDEX 1

Date :

Le 09.09.22

Durée :

1 jour - 7 heures (formation + tests)

Coût de la formation INTER (par stagiaire) :

230.00 € HT soit **276.00 € TTC**

Public :

Toutes les personnes, même non conducteurs ou suiveurs, devant assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux (nécessités par des raisons de sécurité, par la continuité d'un service public, etc.)

Prérequis :

Avoir plus de 18 ans

Lire et comprendre le français de préférence.

Avertissement :

1/ l'aptitude médicale à occuper le poste de travail aura été préalablement reconnue par la médecine du travail.

2/ COVID-19 : Port du masque demandé et Respect des gestes barrières

Effectif :

Minimum : **6 stagiaires** – Maximum : **9**

Formateur :

EP. FORMATION : Intervenant en sous-traitance référencé (*expertise pédagogique et technique*)

Lieu : A confirmer

ST ETIENNE ou ROANNE

(selon le lieu de résidence des entreprises inscrites)

Méthodes & moyens mobilisés

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée

Modalités pédagogiques :

■ Alternance de théorie et d'exercices pratiques

Moyens et outils

Exposés théoriques et supports projetés

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes / Tablettes connectés à internet (entraînement + examen)

Suivi et évaluation :

Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur
Passage de l'examen QCM AIPR Encadrant
Fiche individuelle d'évaluation

Nature de la sanction de la formation :

Attestation de formation / Attestation de réussite à l'examen le cas échéant

Conditions de réussite :

L'entreprise aura vérifié les prérequis des collaborateurs au préalable de la formation.

La convocation doit être remise en main propre au stagiaire - Le programme doit être également transmis au stagiaire et lu par celui-ci avant la formation

Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du programme / Le dirigeant de l'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur à l'issue de la formation.

Renseignements sur le ou les stagiaires

1/ **Nom :** **Prénom :**

Date de naissance :

Statut : Salarié ou Gérant salarié Artisan ou Gérant non salarié

Fonction :

Personne en situation d'handicap : Oui Non

Afin de garantir un accueil attentif au public en situation d'handicap, veuillez nous préciser la nature du handicap et/ou nous contacter :

2/ **Nom :** **Prénom :**

Date de naissance :

Statut : Salarié ou Gérant salarié Artisan ou Gérant non salarié

Fonction :

Personne en situation d'handicap : Oui Non

Afin de garantir un accueil attentif au public en situation d'handicap, veuillez nous préciser la nature du handicap et/ou nous contacter :

3/ **Nom :** **Prénom :**

Date de naissance :

Statut : Salarié ou Gérant salarié Artisan ou Gérant non salarié

Fonction :

Personne en situation d'handicap : Oui Non

Afin de garantir un accueil attentif au public en situation d'handicap, veuillez nous préciser la nature du handicap et/ou nous contacter :

Renseignements sur l'entreprise

Raison sociale :

Adresse :

Nom du contact :

Tél. : **E-mail :**

Siret : **Code NAF :**

Effectif de l'entreprise :

N° TVA intracommunautaire (si assujéti) :

Activité principale :

OPCA : Constructyts -11 Constructyts 11et + FAFCEA Autre

Si autre OPCA, précisez :

En application de l'ordonnance n° 2005-731 du 30 juin 2005, le bon de commande et la facture remplacent la convention de formation (code du travail L.6353-2).

Fait le/...../..... à

Pour Entreprise :

Nom, prénom du signataire :

Qualité du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente, du Programme de formation et du Règlement Intérieur - joints à ce présent bulletin d'inscription.

« Lu et approuvé » avec cachet et signature

Conditions générales de vente

Présentation

L'IFRBTP 42 dénommé ci-après « le Prestataire » est un organisme de formation professionnelle dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 82 42 01862 42 auprès du Préfet de région de la Région Rhône Alpes et dont le siège social est établi au 17, rue de l'apprentissage, CS 80045 – 42002 SAINT ETIENNE CEDEX1. L'IFRBTP 42 développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise et réalise également des prestations d'étude. L'ensemble des prestations de l'IFRBTP 42 est dénommé ci-après « l'Offre de services ».

Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services relatives à des commandes passées auprès du Prestataire par tout client professionnel ou particulier (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

Dispositions générales

Le Client s'engage à donner à son personnel toutes facilités pour lui permettre de suivre dans les meilleures conditions les formations organisées à son profit. Le contrôle de présence des stagiaire(s) est assuré par leur paraphe sur la feuille d'émargement. La liste des présences sera communiquée en fin de stage ou de cycle à l'entreprise. Le Prestataire décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentéisme non justifié. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

Documents contractuels

Pour chaque action de formation, le Client reçoit soit un bulletin d'inscription/bon de commande soit une convention de formation établi(e) en deux exemplaires dont un à retourner au Prestataire. Toute inscription est considérée définitive à réception soit du bulletin d'inscription/bon de commande soit de la convention de formation, dûment signé(e) et revêtu(e) du cachet de l'entreprise.

L'attestation de formation et l'attestation d'assiduité sont adressées après la formation au Client (et/ou à l'OPCA désigné par le Client). Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle à titre individuel sera établi.

Le Client dispose d'un délai de réflexion de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au Prestataire.

Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas au Prestataire au premier jour de la formation, le Prestataire se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Conditions d'annulation et de report

Annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le Prestataire et le Client. En cas de report ou d'annulation par le Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- * report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : **aucune indemnité**,
- * report ou annulation communiqué moins de 10 jours ouvrés avant la session : **20%** des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client,
- * report ou annulation communiqué moins de 7 jours ouvrés avant la session : **100%** des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client,
- * annulation ou désistement au premier jour de la session : **100 %** des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

Remplacement

Le Prestataire offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début du premier jour de la formation. Le cas échéant, il appartient au Client de faire le nécessaire auprès de son OPCA pour la prise en charge de la formation. Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le Prestataire se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

Modalités financières

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Toute action de formation doit être réglée dès l'inscription, sans escompte.

Le règlement s'effectuera soit par chèque bancaire à l'ordre du Prestataire soit par virement.

En cas d'inscription tardive à une formation, la facture devra être réglée à réception. Toute somme impayée à la date indiquée sur la facture portera les intérêts équivalents à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, appliqués à compter de la date d'exigibilité de la facture jusqu'à la date de paiement effectif (loi 2008-776 du 4 août 2008).

Facturation :

- * Formation interentreprise : À l'issue de l'action de formation, une facture acquittée sera adressée au Client (ou à l'OPCA désigné par le Client).
- * Formation intraentreprise : Toute formation intraentreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale. Sauf disposition contraire, le coût total de la formation sera versé par le Client avant le démarrage de la formation. À l'issue de l'action de formation, une facture acquittée sera adressée au Client (ou à l'OPCA désigné par le Client).

Contrat de formation professionnelle : A l'expiration du délai de rétractation, un acompte de 30% maximum du montant de la formation sera versé par le Client. Le solde sera facturé conformément à l'échéancier de paiement prévu au contrat. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le Client rompt le contrat, les prestations effectivement dispensées seront facturées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Prestation d'étude : Toute prestation d'étude fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par le Prestataire. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20% du coût total de la prestation sera versé par le Client.

Responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des formations et des prestations réalisées dans le cadre de l'Offre de services par le Client et les utilisateurs ou toute cause étrangère au Prestataire. Elle ne saurait non plus être engagée au titre des dommages immatériels ou indirects tels que perte de données, de fichier(s), pertes de revenus, pertes d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image, à une marque et à la réputation.

De convention expresse, l'obligation du Prestataire est une obligation de moyen et quel que soit le type de prestations, la responsabilité du Prestataire est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

Pendant toute la durée du stage, le Client demeure responsable civilement des stagiaires qui y participent.

Propriété intellectuelle

Les supports et documents remis par le Prestataire au cours des prestations réalisées dans le cadre de son Offre de services sont compris dans les frais de participation, sauf accord particulier établi avec le Client lors de la commande. Le Prestataire et/ou ses intervenants sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des Offres de services proposées aux Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés par Le Prestataire et/ou ses intervenants pour assurer les formations demeurent leur propriété exclusive. Ni le Client, ni l'effectif formé n'acquiert le droit à quelque titre que ce soit, et sans que cela soit exhaustif, de reproduire, de communiquer, de traduire ou d'arranger, de modifier, de diffuser, de distribuer et d'exploiter ces éléments, directement ou indirectement, et ce quel que soit le support. Ni le Client, ni l'effectif formé ne saurait utiliser autrement que pour son usage personnel à des fins d'étude, les supports de cours reçus. Il ne doit pas soustraire, dissimuler ou modifier les mentions de droit d'auteur, copyright, de marque déposées ou toutes autres mentions de droit de propriété intellectuelle. Le Client accepte les dispositions ci-dessus et se porte fort de leur respect par l'ensemble de son effectif.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le Prestataire au Client.

Communication : Sous réserve du respect des dispositions de l'article « Confidentialité », le Client accepte d'être cité par le Prestataire comme client de ses Offres de services.

Différends

En cas de litige survenant entre le Client et le Prestataire, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent du siège du Prestataire.

Date : _____

Selon Planning 2022

Durée : _____

1 jour - 7 heures (formation + tests)

Coût de la formation INTER (par stagiaire): _____

230.00 € HT soit **276.00 € TTC**

Délai de mise en place et Coût de la formation INTRA : (par jour/par entreprise)

Nous consulter

Public : _____

Toutes les personnes, même non conducteurs ou suiveurs, devant assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux (nécessités par des raisons de sécurité, par la continuité d'un service public, etc.)

Prérequis : _____

Avoir plus de 18 ans
Lire et comprendre le français de préférence.

Avertissement :

1/ l'aptitude médicale à occuper le poste de travail aura été préalablement reconnue par la médecine du travail.

2/ COVID-19 : Port du masque demandé et Respect des gestes barrières

Effectif : _____

Minimum : **6 stagiaires** – Maximum : **9**

Formateur : _____

EP. FORMATION : Intervenant en sous-traitance référencé (*expertise pédagogique et technique*)

Lieu : A confirmer

ST ETIENNE ou ROANNE

(selon le lieu de résidence des entreprises inscrites)

Méthodes & moyens mobilisés

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée

Modalités pédagogiques :

■ Alternance de théorie et d'exercices pratiques

Moyens et outils

Exposés théoriques et supports projetés

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes : - Entraînement au QCM AIPR - Questions/Réponses

Mise disposition par l'intervenant d'un terminal informatique individuel, connecté à Internet.

Suivi et évaluation :

Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur

Passage de l'examen QCM AIPR Encadrant

Fiche individuelle d'évaluation

Nature de la sanction de la formation :

Attestation de formation / Attestation de réussite à l'examen le cas échéant

Conditions de réussite :

L'entreprise aura vérifié les prérequis des collaborateurs au préalable de la formation.

La convocation doit être remise en main propre au stagiaire - Le programme doit être également transmis au stagiaire et lu par celui-ci avant la formation

Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du programme

Le dirigeant de l'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur à l'issue de la formation.

OBJECTIFS DE FORMATION

- ✚ Permettre à l'entreprise d'obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) pour son collaborateur encadrant.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Grâce aux apports théoriques et pratiques de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✚ Connaître la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers.
- ✚ Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.
- ✚ Savoir préparer des travaux à proximité des réseaux en appliquant les mesures de prévention et respectant les différentes recommandations et prescriptions. Veiller à la sécurité du chantier lors des interventions à proximité des réseaux
- ✚ Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes.
- ✚ Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

PROGRAMME

Module théorique AIPR Encadrant

Rôle, mission et responsabilités de l'encadrant
Types et terminologie des réseaux aériens et souterrains
Prescriptions de l'arrêté de référence et du Code de l'Environnement
Vérification et exploitation des réponses aux DT-DICT
Lecture de plans : situation des réseaux et de leurs fuseaux d'imprécision
Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser
AIPR du personnel mis à disposition
Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
Identification des situations dangereuses ou inattendues
Règles d'arrêt de chantier
Accès aux ouvrages de sécurité
Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
Préparation des relevés topographiques de réseaux
Module théorique AIPR opérateur
Rôle, mission et responsabilités de son niveau
Principaux types de réseaux souterrains et aériens
Risques afférents aux réseaux

- selon les caractéristiques des énergie / • liés aux atteintes aux réseaux existants

Utilisation des moyens de protection collective et individuelle Compréhension et respect

- de son environnement
- des marquages-piquetages
- des signes avertisseurs et indicateurs
- des moyens de repérage
- du terrain

Identification des situations dangereuses ou inattendues
Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée
Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants
Recommandations en cas d'incident ou d'accident
Règle des « quatre A »

Module pratique AIPR Encadrant

Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

CONDITIONS D'EXAMEN POUR OBTENIR L'AIPR

Le candidat devra obligatoirement réussir son examen QCM AIPR Encadrant réalisé sur la plateforme internet. Validité du titre : 5 ans

Le déroulé pédagogique sera transmis le 1^{er} jour de la formation.

Il peut être envoyé au préalable sur simple demande.